ANNÉE 2013

N°120 JUIN

AU FIL DE LA BLAISE

SUPPLEMENT AU BULLETIN MUNICIPAL MAILLEBOIS-BLEVY-DAMPIERRE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MAI 2013

Il est rappelé que ces brefs comptes rendus ne sont ni des documents officiels, ni exhaustifs, ils ne reprennent que les points essentiels. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le texte intégral en mairie ainsi que sur les panneaux d'affichage et le site internet

www.maillebois.fr

L'an deux mil treize, le trente et un mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, légalement convoqué, à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Vincent Gajas, Maire.

Étaient présents : M. Gajas Vincent, Mmes Isabelle Chiron, Danièle Girard, Suchitra Guéroult, Françoise Hardy, Lina Hemmery, Mrs Jean-Paul Alleaume, Christian Maisons, Laurent Palat, François Caré, Arnaud de Boisanger, Nkunga Jérôme.
Absents excusés : M. Favril Alain (Procuration à Mme Girard)
Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour, auquel il propose de rajouter la question de l'approbation d'une convention portant sur le déclassement et l'échange d'un chemin à Chennevières.
M. Caré est élu secrétaire de séance.

Approbation compte rendu précédent
M. Alleaume regrette que le procès-verbal n'indique pas les raisons pour lesquelles 6 votes « contre » ont été émis lors du vote du budget. Il explique que pour lui, « *cela n'allait pas parce que les charges prévues étaient supérieures de 30 000 € aux recettes prévues* ».
Sur l'achat de la grange de Blévy, il voudrait que la phrase « *le conseil décide de…* » soit remplacée par « *le conseil vote contre…* ». M le maire répond qu'il n'y a pas eu de vote.
Selon M. Alleaume, la rédaction est incomplète en ce qu'elle ne mentionne pas les noms de tous ceux qui ont voté contre l'acquisition de la grange.
Il voudrait que la phrase « *M. Alleaume de mettre en place des horloges pour gérer l'éclairage public* »……...
soit remplacée par « *M. Alleaume voudrait que l'on prévoit un budget pour mettre en place des horloges* ».
Sous ces précisions le compte-rendu de la séance du 5 avril 2013 est approuvé.

Élections des délégués à la Communauté d'agglomération drouaise
M le Maire explique que ce point de l'ordre du jour répond à une demande de l'agglomération qui souhaite mettre en place au plus vite les commissions. Il nous est demandé d'élire un titulaire et un suppléant.
Élection du délégué titulaire
Monsieur le Maire présente sa candidature comme titulaire et celle de M. Caré comme suppléant.
M. de Boisanger demande s'il est bien opportun d'aller faire le 119ème à la C.A.D.
M. Maisons reproche à M Gajas de n'avoir pas participé aux réunions de préparation de la CAD. M. le maire indique avec fermeté qu'il n'y a eu aucune invitation à une réunion de ce genre. Il ne fait pas partie du comité de pilotage, auquel il n'a jamais été convié, au même titre que les autres maires. Il rappelle qu'aucune commune n'a été autant informée que la nôtre, puisqu'il a organisé deux réunions en mairie.
M de Boisanger s'indigne que la CAD ait eu besoin de recourir à un cabinet de communication de Grenoble, qui plus est, pour mieux faire « avaler » la hausse des impôts.
Madame Hemmery présente sa candidature, motivée par des raisons de parité hommes / femmes.

Elle demande si l'on peut voter pour soi-même. Il lui est répondu oui.
Monsieur Alleaume présente sa candidature comme candidat titulaire.
Le vote s'effectue à bulletins secrets. 13 bulletins sont trouvés dans l'urne.
M. Alleaume obtient 6 voix
M. Gajas obtient 6 voix
Mme Hemmery obtient 1 voix.
M. Caré rappelle que le mode d'élection des conseillers municipaux va se trouver modifié et que l'élection des représentants à la communauté de communes se fera également au suffrage universel, sur une liste distincte. En raison de l'égalité constatée, il est procédé à un second tour.
Mme Hemmery retire sa candidature.
13 bulletins sont trouvés dans l'urne.
M. Alleaume obtient 6 voix.
M. Gajas obtient 7 voix. Il est élu **délégué titulaire.**

Élection du suppléant :

Mme Hemmery, MM. Caré et Maisons présentent leur candidature.
13 bulletins sont trouvés dans l'urne.
Christian Maisons obtient 6 voix
M. Caré obtient 4 voix
Mme Hemmery obtient 3 voix
Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue (qui se situe à 7 voix), il est procédé à un second tour, à la majorité simple.
13 bulletins sont trouvés dans l'urne.
Christian Maisons obtient 6 voix
M. Caré obtient 6 voix
Mme Hemmery obtient 1 voix
En raison de l'égalité constatée entre deux candidats, il est procédé à un troisième tour, après une suspension de séance.
M Caré indique qu'il ne maintient pas sa candidature.
Mme Lina Hemmery obtient 6 voix

M. Maisons obtient 7 voix. Il est élu **délégué suppléant.**

Demandes de subventions
Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire à solliciter des subventions pour les travaux de sécurité routière de Blévy, et la réfection des routes, au titre de la réserve parlementaire, de la DETR et à la communauté de communes du Thymerais ainsi qu'au Conseil Général.

Adhésion de la commune de Courgent au syndicat mixte de transports d'élèves de Dreux (SITED) :
Le conseil municipal émet un vote favorable à l'unanimité.

Déclassement d'un chemin et échange de parcelles à Chennevières
Point rajouté à l'ordre du jour à la demande de M Perret.
M. le maire explique que du temps où M. Pierre Pasdeloup était maire, un chemin a été déplacé pour des raisons d'aménagement foncier à Chennevières. Le chemin existe toujours et ouvert à la libre circulation. Il convient de transcrire dans les actes cette situation de fait acquise de longue date. Les frais seront à la charge de l'indivision Perret. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Questions diverses.
Le rattachement au collège de Brézolles devient effectif à compter de la rentrée prochaine.
Sur question de M. Alleaume, M. le maire indique qu'il ne sait pas encore comment le transport scolaire va être organisé. Deux possibilités (exclusives l'une de l'autre) sont envisagées : taxi (minibus) ou remboursement des frais aux parents. Les choix pourront évoluer d'une année sur l'autre.
M. N'Kunga : le passage piéton rue du Vivier n'est pas bien placé. Les enfants qui l'empruntent seraient peu visibles. Une observation va être menée.
Madame Hemmery organise un pique-nique le 3 juillet de 10h30 à 13 heures dans le parc du château.
- Problème de grillage cassé à l'école

****

ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Il est rappelé que l'entretien des trottoirs est de la responsabilité des riverains.

Ainsi, chacun doit assurer le nettoyage et le cas échéant le désherbage ou encore la tonte du trottoir ou accotement situé devant sa propriété.

Un entretien effectif et régulier permettra de concentrer l'action des employés municipaux sur les parties communes.

BIBLIOTHÈQUE DE MAILLEBOIS - BLÉVY– DAMPIERRE

Appel à tous : lecteurs ou simplement curieux

Une nouvelle équipe est à votre écoute composée de Mmes Anne Certain, Dominique Goetz et M. Adrien Daluz et toujours Mme Jacqueline Lucas pour la partie en relation avec l'école.

Nous aimerions mieux connaître et écouter vos demandes. Les horaires ont été étendus au lundi de 17h30 à 18h30 et le samedi de 15h à 16h30. La bibliothèque est fermée pendant les vacances scolaires. Mais nous pourrons étudier, avec vous, d'autres horaires plus adaptés, quelques souhaits émanant déjà. À nous de permettre à ce qu'ils voient le jour.

Des après-midis lectures de contes pour enfants, des réunions entre lecteurs sur des livres que vous avez lus, des rencontres entre vous… Certains m'ont dit : je ne connais personne, je suis âgé(e), je ne peux pas me déplacer, etc…

Petit à petit, avec vous, où chacun à sa place,
construisons une bibliothèque à votre goût.

L'équipe nouvelle vous souhaite la bienvenue.

TOURNOI DE FOOTBALL à 7

AMICAL et CONVIVIAL (règles ufolep)..... Ouvert à tous...
BARBECUE GEANT.....Ouvert à tous...
FEU D'ARTIFICE.....Ouvert à tous...

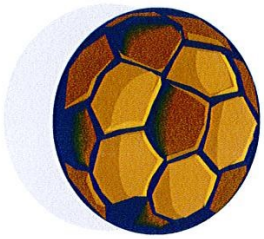

SAMEDI 22 JUIN

STADE DE BLEVY

A PARTIR DE 14 H 30

ORGANISATION : Association Sports Loisirs Blévy (ufolep)

PROGRAMME :

1) **14 H 30 : Accueil et tirage des équipes**
2) **15 H 00 : Début du tournoi**
3) **20 H 00 : BARBECUE GEANT Chacun peut apporter ses grillades.**
   Barbecue perso interdit... Buvette, friterie et saucisses en vente sur place
4) **21 H 00 : Tableau final de poule et Finale.**
5) **23 H 30 : Feu d'artifice**
6) **23 H 59 : Au dodo**

Règlement : 16 équipes
Les matches de poules sont de 12 mn et se déroulent sur 2 terrains à 7 avec éclairage pour les phases finales. **Les règles sont celles de l'Ufolep** (pas de fautes ni tacles = bonne journée)
Inscription de 5 € par joueur soit 35 euros par équipe
LOTS : 7 survêtements... 7 ballons... 7 maillots... 7 sacs de sport... et lot à chaque joueur

---

Bulletin réponse engagement tournoi Blévy du 22 juin

Nom de l'équipe : .....
Nom et tél du responsale : .....
Engagement de ... équipe(s) x 35 € = ...
Paiement par chèque à l'ordre de ASL Blévy
Mr Martin 63 rue Hubert Latham 28170 Maillebois